

ETANG COMMUNAL DE LA MAGENTAISE A TRANS LA FORET

REGLEMENT DE PECHE ETABLIS POUR L'ANNEE 2026

Pêche exploitée par la société « la magentaise », parution au journal officiel du 27 avril 1988.ouverture le samedi 24 janvier 2026 à 8h pour les pêcheurs ayant des cartes annuelles et journalières. Fermeture de l'étang le 31 décembre 2026.

Ouverture du carnassier le 1^{er} mai 2026

Horaire de pêche : 1 heure avant le lever du soleil et 2 heures après le coucher du soleil tous les jours **sauf fermeture exceptionnelle de 18h à 8h le lendemain (lâcher de truites) le vendredi 20 février, le vendredi 20 mars, le vendredi 25 avril, le vendredi 22 mars et le vendredi 19 juin** la pêche se pratique en face de son emplacement.

- **Prix des cartes :** carte annuelle adulte : 55€
 - Carte annuelle enfant : 20 € (né après décembre 2013) 1 ligne
 - Carte journalière adulte : 6€ pour 3 lignes
 - Carte journalière enfant : 2€ (né après décembre 2013) 1 ligne
 - **Gratuité de la carte pour les – de 6 ans : 1 ligne**

Nombre de prise maximum par jour : 6 truites ou carnassiers par jour de pêche (ex : 3 truites, 1 sandre et 2 brochets)

Taille du poisson : brochet : entre 60 et 80 cm maximum pour le prélèvement

Sandre : 60 cm et tanche : 30 cm

(Tous les autres poissons n'ont pas de taille exigée, toute prise de poisson en dessous des tailles indiquées doit être immédiatement relâchée dans l'étang y compris les carpes « amour blanc »)

Le transport de poisson vivant de l'étang a un autre étang est strictement interdit

Gardiennage : l'étang est surveillé par un garde assermenté, ainsi que par les membres du bureau de l'association. Vous devez leur présenter votre carte de pêche, ainsi que votre filoche. Sur non présentation de votre carte, des sanctions s'appliqueront. Le bureau pourra également retirer votre droit de pêche selon les infractions et pour une durée à déterminer, sans remboursement du prix de la carte.

« La société de pêche la magentaise, n'est pas responsable de tout accident et/ou incident sur le site »

- **Lâcher de poissons :** samedi 21 février 50 kg de truites
- **Samedi 21 mars 50 kg de truites**
- **Samedi 25 avril 50 kg de truites**
- **Samedi 23 mai 50 kg de truites**
- **Samedi 20 juin 50 kg de truites**

Soyer de vrais pêcheurs, ne jetez ni bouteilles ni autres déchets dans la nature. Remettez le poisson à l'eau si vous ne le mangez pas. ne laissez pas le poisson souffrir et remettez les petits sandres, brochets dans l'eau.